



Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 27/ 02 / 2024

Madame la Directrice d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, chers collègues,

Comment ne pas introduire notre déclaration sans évoquer la démission de Monsieur le Recteur et son courrier adressé aux personnels de l'académie ? C'est une décision rarissime, voire un séisme dans l'univers de l'éducation nationale. Cet acte révèle à quel point notre système éducatif est tiraillé entre des visions bien différentes. Même si, sur bien des aspects, nous avons eu à nous opposer à la politique éducative nationale et à ses déclinaisons académiques, nous avons toujours été, au Sgen-CFDT Paris, les premiers à soutenir les choix du Recteur pour favoriser la mixité sociale. Que ce soit la réforme d'Affelnet, ou la création des classes préparatoires calibrées pour les élèves de la voie professionnelle ou encore l'ouverture de la classe préparatoire prévue à Henri IV pour préparer au concours les futurs professeurs des écoles, le Sgen-CFDT a soutenu ces décisions qui nous semblaient cohérentes, conformes à nos valeurs et surtout porteuses d'espoir.

Favoriser la mixité sociale contribue à une meilleure réussite des élèves les plus en difficultés, en favorisant le mieux vivre ensemble, ciment social indispensable pour faire société. C'est la même cohérence qui nous a amenés à ne défendre que le maintien de la classe d'ATS Bio du Lycée Pierre-Gilles de Gennes, seule filière permettant à des étudiants issus de voies technologiques d'atteindre des formations supérieures de qualité.

Alors, contrairement à ce que nous avons pu lire dans les médias, non, tous les syndicats ne voient pas cette démission comme une victoire ! Pour le Sgen-CFDT Paris, on ne peut pas avoir une dénonciation à géométrie variable du séparatisme social et scolaire.

Enfin, au-delà des divergences et des oppositions que nous avons pu avoir, nous soulignerons la dignité et l'honnêteté du courrier adressé par Monsieur Kerrero et rappellerons qu'ils et elles ne sont pas si nombreux à avoir la force de démissionner, celles et ceux qui ne sont pas d'accord avec une politique.

Comment poursuivre aujourd'hui sans dénoncer l'annulation par décret de presque 700 millions d'euros de crédits prévus pour 2024 sur la réserve du budget de l'éducation nationale. Sur ces presque 700 millions d'euros, 478 seraient retirés sur les dépenses de personnels, ce qui correspondrait à un retrait d'une dizaine de milliers d'emplois selon l'estimation du collectif de fonctionnaires 'Nos services publics'

Cette décision vient après l'annonce de la mise en place d'un projet d'école qui trie et stigmatise les élèves. Nous parlons bien sûr des groupes de niveaux au collège, qui concerneront 35 % du temps de cours et qui enfermeront les élèves dans des groupes dont ils ne sortiront que très difficilement, quoi qu'on ait pu entendre à ce

sujet. Pourtant, nous savons et ne cessons de rappeler que l'hétérogénéité favorise la réussite, comme le prouvent de nombreuses recherches scientifiques.

Nous ne comprenons pas davantage la mise en place de la classe préparatoire à la seconde pour les élèves qui n'auraient pas le brevet. Pour le Sgen-CFDT, cette mesure est annoncée sans réalité de mise en œuvre et signe là encore une forme de ségrégation sociale. Ces décisions, sans parler de la mise en œuvre à marche forcée de la réforme de la voie professionnelle, montrent une fois de plus la précipitation avec laquelle des arbitrages sont pris sans concertation et sans tenir compte des expertises de terrains et des apports de l'ingénierie pédagogique. Cette précipitation est caractéristique de la dérive actuelle des responsables politiques qui privilégient la communication à court terme pour plaire à une partie de l'opinion à des fins électorales, alors que tous les choix en matière éducative devraient s'élaborer dans la durée et la concertation, parce qu'ils auront des répercussions considérables sur la société que nous laisserons aux générations futures. Rappelons-le encore une fois, le temps politique n'est pas le temps de l'éducation !

Revenons maintenant à ce qui préoccupe notre organisation syndicale au niveau local, à savoir la suppression de 125 ETP dans le Premier degré et de 123 ETP dans le Second degré, ainsi que la baisse des Dotations globales horaires avec notamment des pertes d'horaires peu compréhensibles dans les lycées professionnels, en opposition avec les propos rassurants des autorités sur la priorité donnée à la voie professionnelle.

En effet, nous constatons que les prévisions d'effectifs ont été calculées à la baisse pour des classes de première et de terminale, en partant du principe que certaines accueilleront moins de 19 élèves, ce qui supprimera la majorité des dédoublements. Ces prévisions sont d'autant plus difficiles à admettre, alors que la voie pro gagne des élèves à Paris et que même si certains établissements perdent des effectifs entre la seconde et la première, leurs classes, par le biais de réorientations et de transferts, remontent à 24 élèves en première et en terminale.

Ce retrait de moyens est doublement mal vécu. D'abord par les enseignants, qui sont fatigués et se sentent désavoués dans leurs efforts quotidiens pour faire réussir des élèves cumulant des difficultés scolaires et économiques. Ensuite par des chefs d'établissements qui devront construire des emplois des temps, qu'ils seront amenés à refaire à la rentrée, lorsque le constat des effectifs réels viendra contredire les prévisions et que le Rectorat devra réinjecter des moyens dans l'urgence. Cela renvoie un signal très négatif aux équipes obligées de se mobiliser à coups de motions en Conseil d'Administration, de demandes d'audiences ou d'actions plus fortes. Que d'énergie perdue au détriment de notre cœur de métier : la mise en place de pédagogies différenciées au service des élèves qui en ont le plus besoin.

Nous poursuivrons en abordant les sujets à l'ordre du jour. Concernant les lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité, le Sgen-CFDT Paris regrette que le manque d'attractivité aux concours, surtout dans le premier degré, entraîne une quasi-suppression des mutations inter.

Dans le second degré, certaines disciplines comme l'économie gestion n'attirent plus de candidats arrivant d'autres académies, ce qui augmente la cohorte des contractuels. Pour les disciplines en déficit, nous souhaitons que le nombre de places

aux concours réservés augmente. De plus, comment attirer de nouveaux collègues alors que l'indemnité de résidence n'a pas été réévaluée depuis des décennies, alors que le coût du logement et des charges afférentes n'a jamais été aussi élevé ?

Sur le mouvement intra, la suppression des postes prévue à la prochaine rentrée va assécher les mutations et renforcer les frustrations, avec la dégradation des conditions de travail de nombreux collègues devant intervenir dans plusieurs établissements.

Comme chaque année, nous profitons aussi de ce CSA pour rappeler que nous souhaitons que le Rectorat mette tout en œuvre pour permettre de faire la promotion des certifications comme le CAPPEI ou le CAFIPEMF, afin de mieux satisfaire les besoins en termes de postes spécifiques, surtout ceux liés à l'école inclusive.

Enfin, nous souhaitons de nouveau alerter sur la non prise en compte dans les barèmes des demandes de mutations pour gérer des situations familiales liées à l'accompagnement de parents éloignés rencontrant des problèmes de santé. Avec l'augmentation des diagnostics de maladies d'Alzheimer ou de Parkinson pour ne pas en citer d'autres, il devient urgent que les règles évoluent, et nous souhaitons que les responsables académiques relaient cette demande au niveau national car de plus en plus de remontées de personnels en fin de carrière nous alertent à ce sujet.

Concernant maintenant les lignes directrices de gestion académique relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels, nous ne reviendrons que très rapidement sur les nouvelles modalités d'accès à la classe exceptionnelle qui laissent bien trop de place à l'arbitraire et ne manqueront pas de créer des doutes et des déceptions.

Sur la classe exceptionnelle, le Sgen-CFDT demande donc qu'une procédure de recours soit mise en place. Nous insistons aussi pour que le rang de classement du dernier promu à la hors classe comme à la classe exceptionnelle soit communiqué aux organisations syndicales. Enfin, nous souhaitons qu'un pilotage en aval soit réalisé pour équilibrer la répartition des promus par genre et par discipline.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et pour l'intérêt porté à ses remarques et revendications.